



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 5 avril à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 33

votantes : 45

Bd6
Pays du Haut-
Jura
Tarification
bornes de
recharge dans le
cadre du projet
BOMAT

TARIFICATION DES BORNES DE RECHARGE DANS LE CADRE DU PROJET BOMAT

1 – Contexte

Dans le cadre du **Contrat de Territoire du Pays du Haut-Jura 2018-2020**, les quatre Communautés de communes du Pays du Haut-Jura (Haut-Jura Arcade Communauté, Haut-Jura Saint-Claude, La Grandvallière et Station des Rousses), Terre d'Émeraude Communauté (pour le territoire d'ex-Jura Sud) et le Parc naturel régional du Haut-Jura (objet « Pays ») ont engagé le projet « Bouquet de mobilités alternatives pour tous » (BoMAT).

Le projet BoMAT vise à déployer sur le territoire du Pays du Haut-Jura un ensemble de services de mobilité :

Service	Avancement
Stationnements vélos	- Installation en cours
Location de vélos à assistance électrique longue durée	- Services mis en place depuis l'été 2021
Véhicules électriques en autopartage	- Véhicules livrés - Service en place à Lajoux depuis août 2022.
Covoiturage courte distance (ou autostop organisé)	- En cours de déploiement
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	- 3 bornes en service (Les Rousses, Lajoux et Morez) - 4 bornes en cours d'installation (St-Laurent, St-Claude x2 et Moirans)
Atelier Itinérant d'auto-réparation de vélo	- Service lancé depuis avril 2022 : la biclouterie jurassienne animée par le CPIE du Haut-Jura
Promotion des services de mobilité	- Communication au fil du déploiement des services et équipements

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

13 AVR. 2023

Publié ou notifié
le :

13 AVR. 2023

Pour rappel, il est prévu d'installer 8 bornes de recharge dans le cadre du projet BoMAT (à Saint-Claude, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Hauts-de-Bienne-Morez, Moirans-en-Montagne, Les Rousses, Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon) et une borne à Lajoux dans le cadre de la programmation « Parc ».

Concernant l'exploitation, la maintenance et la supervision de ces bornes, les Communautés de communes et le Parc ont souhaité mutualiser ces missions. Il a ainsi été convenu que le Parc (objet « Pays ») les prendrait en charge. Cette organisation est transitoire compte-tenu de la démarche conduite actuellement par le SIDEDEC du Jura pour structurer un service départemental de gestion des IRVE.

Trois bornes sont actuellement en service aux Rousses, à Lajoux et à Hauts de Bienne-Morez. Compte-tenu de l'évolution du coût de l'électricité, il est nécessaire de redéfinir la tarification des recharges.

2 – Rappels sur l'organisation de la gestion, la maintenance et la supervision des bornes

Le Parc (objet « Pays ») a attribué un marché pour l'exploitation, la maintenance et la supervision des bornes à l'entreprise *Freshmile*. Le coût de cette prestation est d'environ 1000 € par borne et par an quel qu'en soit l'usage.

Dans le cadre de ce marché, *Freshmile* collectera les paiements des usagers et reversera 90 % des recettes au Pays du Haut-Jura (10 % de commission pour frais bancaires) qui reversera cette somme au réel à chaque collectivité propriétaire des bornes.

Les coûts d'électricité sont à la charge des collectivités propriétaires des bornes.

3 – Tarification des recharges

Pour rappel, les principes retenus par les collectivités pour la tarification des recharges sont les suivants :

- Tarification harmonisée dans le cadre du projet BoMAT/LYVIA,
- Tarif comprenant une composante « énergie » et une composante « temps » en journée (de 7h à 23h),
- Prise en compte des augmentations actuelles du coût de l'électricité,
- Limiter autant que possible le reste à charge global en considérant les charges d'électricité et les charges liées à l'exploitation et la maintenance, tout en proposant un service territorial attractif pour favoriser le développement de l'électromobilité.

Ainsi, la tarification validée en 2022 était la suivante :

Composante « énergie »	Composante « temps »
0,25 € par kWh	0,025 € par minute
	0,075 € par minute après 2 heures
	Gratuite entre 23h et 7h

Ainsi par exemple, pour 1h de charge à 22 kW (équivalent à environ 150 km) le budget est de 7€
 $0,25 \text{ €/kWh} \times 22 \text{ kWh} + 0,025 \text{ €/min} \times 60 \text{ min} = 7 \text{ €}$

Au regard des coûts de l'électricité constatés à Lajoux (entre 0,43 et 0,48 €TTC/kWh), des coûts estimés aux Rousses et à Morez (les Communautés de communes n'ont actuellement pas accès aux factures dans le cadre du groupement d'achat coordonné par le SIDEC), et des coûts pratiqués ailleurs pour ce type de bornes, il a été proposé en Comité technique d'augmenter la composante « énergie » à 0,50 €/kWh.

La nouvelle tarification serait la suivante :

Composante « énergie »	Composante « temps »
0,50 € par kWh	0,025 € par minute
	0,075 € par minute après 2 heures
	Gratuite entre 23h et 7h

Ainsi par exemple, pour 1h de charge à 22 kW (équivalent à environ 150 km) le budget est de 12,50 €
 $0,50 \text{ €/kWh} \times 22 \text{ kWh} + 0,025 \text{ €/min} \times 60 \text{ min} = 12,50 \text{ €}$

☞ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus mentionnés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** la nouvelle tarification proposée ;
- **Donne pouvoir** à la Présidente pour signer les documents relatifs à la prestation d'exploitation, de maintenance et de supervision de la borne de recharge du Parc.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

